

# Mention droit des affaires MASTER 2 DROIT ÉCONOMIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

## Formation en Alternance

### REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

**Responsables pédagogiques :**

**Jennifer BARDY Maîtresse de conférences**

**Grégoire LERAY, Professeur**

Master adossé au GREDEG (Valbonne Sophia-Antipolis CNRS)

#### Présentation et objectifs

La maîtrise des enjeux de durabilité s'impose comme une compétence indispensable à l'appréhension de la réglementation la plus récente et l'accompagnement de l'entreprise dans le défi sociétal de protection de l'environnement.

Le parcours Droit économique de l'environnement, spécialisation de la mention droit des affaires, offre une formation juridique approfondie nécessaire à la maîtrise du cadre juridique de l'entreprise confrontée aux enjeux de durabilité.

Partant du constat que les activités et rapports économiques sont la première cause des atteintes portées à l'environnement, le droit économique et des affaires est mobilisé dans toutes ses branches pour repenser l'entreprise.

La formation des juristes de droit des affaires ne peut ignorer ces enjeux devenus incontournables pour celles et ceux souhaitant devenir les interlocuteurs juridiques privilégiés de l'entreprise, qu'il s'agisse de la conseiller, de la défendre, quelle que soit sa taille, quel que soit son secteur d'activité.

Le Master 2 Droit économique de l'environnement (D2E) entend répondre à ces nouveaux défis et aux besoins de formation qui les accompagnent.

Cette formation prend en considération la profondeur des évolutions en cours. Le parcours Droit économique de l'environnement propose des enseignements permettant d'appréhender, à la lueur des enjeux de durabilité, le cadre juridique de l'entreprise, ses « nouvelles » responsabilités (responsabilité environnementale, devoir de vigilance, renforcement normatif de la RSE), les outils indispensables à la construction d'une entreprise soutenable (comptabilité, fiscalité, finance) et les outils juridiques de bonne gestion de ses risques, particulièrement le passif environnemental de l'entreprise (droit des contrats, droit des assurances, droit des entreprises en difficulté). Grâce à cette formation, assurée par des universitaires et des praticiens experts de ces sujets, les juristes diplômés du parcours D2E seront capables d'appréhender les nouveaux risques juridiques liés au déploiement des objectifs du Pacte vert européen (CSRD, devoir de vigilance, MACF, allégations environnementales).

## **Insertion professionnelle**

La formation aussi bien théorique que pratique permet de rendre les professionnels de demain opérationnels rapidement dans ces métiers : avocat ; juriste d'affaires ; conseiller auprès des entreprises ; conseiller en environnement ; responsable du développement durable ; manager des risques ; *compliance officer* ; responsable de site Hygiène-Sécurité-Environnement...

## **Conditions d'accès et pré-requis**

Le Master 2 « Droit économique de l'environnement » est ouvert par priorité aux titulaires d'un Master 1 de droit.

**Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master droit des affaires de Nice sur la plateforme e-candidat :** <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

**Étudiants du M1 droit des affaires :** validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 26 étudiants.

## **Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP**

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expériences) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignement auprès du service de la Formation Continue.

Tél. +33(0)4.89.15.21.50. Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

## **Préparer le Master en alternance - Fiche RNCP 38159**

Il est possible de préparer ce Master en alternance (1 semaine en entreprise/ 1 semaine à l'université), dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise.

Tél. +33(0)4.89.15.25.56. Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

## **I. Organisation générale**

**Article 1 :** La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des praticiens, du mois de septembre à mi-avril. Pour les étudiants qui ne sont pas en contrat de professionnalisation, un stage de 3 à 6 mois après la fin des cours ou un mémoire de recherche soutenu en juillet ou septembre vient compléter la formation.

### **Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :**

**Article 1.1.1 :** les étudiants doivent suivre tous les enseignements (260 heures).

Description de la formation	Heures d'ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE Entreprise, climat et biodiversité			6 Ects	1
Entreprise, climat et biodiversité	30	CT/ Ecrit 3h	Grégoire Leray, Professeur UniCA, et Sarah Vanuxem, Maîtresse de conférences HDR UniCA	1
UE Enjeux environnementaux et cadre juridique de l'entreprise			6 Ects	3
Droit de la concurrence, de la consommation et environnement*	20	CT/Ecrit 2h	Walid Chaihloudj, Professeur Université de Perpignan, et Lémy Godefroy, Maîtresse de conférences HDR UniCA	1
Droit des sociétés et environnement*	20	CT/Ecrit 2h	Irina Parachkévova-Racine, Professeure UniCA	1
L'entreprise et les administrations de surveillance et de contrôle	15	CT/Ecrit 2h	Julien Dellaux, Professeur UniCa	1
UE L'entreprise responsable			6 Ects	4

Le devoir de vigilance de l'entreprise*	20	CC	Ana-Maria Ilcheva, Maîtresse de conférences UniCA	1
Responsabilité environnementale de l'entreprise	30	CC	Grégoire Leray, Professeur UniCA	1
RSE (approfondissement en environnement)	10	CC	Magali Boucaron, Maîtresse de conférences UniCA	1
Responsabilité sociale de l'entreprise*	20	CC	Anne-Sophie Ginon, Professeure UniCA	1
<b>UE L'entreprise soutenable</b>			<b>6 Ects</b>	<b>3</b>
Finance durable	20	CT/Ecrit 2h		1
Comptabilité écologique	20	CT/Ecrit 2h	Jennifer Bardy, Maîtresse de conférences UniCA	1
Fiscalité environnementale	10	CT/Ecrit 1h	Elsa Bischoff, doctorante UniCA	1
<b>UE La gestion du risque environnemental par l'entreprise</b>			<b>6 Ects</b>	<b>3</b>
La gestion contractuelle du risque environnemental	15	CC	Jennifer Bardy, Maîtresse de conférences UniCA	1
La gestion assurancielle du risque environnemental	15	CC	Grégoire Leray, Professeur UniCA, et Jennifer Bardy, Maîtresse de conférences UniCA	1
La gestion du risque environnemental de l'entreprise en difficulté	15	CC	Delphine Ronet-Yague, MCF Univ. Aix-Marseille Walid Chaiehloudj, , Professeur Université de Perpignan	1

\* Matières mutualisées avec d'autres spécialités

### Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit (53 heures) :

Description de la formation	Heures d'ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
<b>UE Projet professionnel et de recherche</b>			<b>30 Ects</b>	<b>5</b>
Anglais	20	CC	Yvette Franco	1
Séminaires droit privé et économique de l'environnement	20	CT/Ecrit 2h		1
Méthodologie de la recherche	13	-		-
Rapport de stage / Mémoire et soutenance		CT/Oral 30mn		3

**Total des heures à l'université : 330h (Examens compris)**

**Article 2 :** L'étudiant est tenu à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séquences de mise en situation professionnelle.

L'étudiant est tenu de justifier son absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés. Il sera tenu compte des absences injustifiées lors des délibérations finales.

**Article 3 :** L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée.

L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

## II. Contrôle des connaissances

**Le contrôle des connaissances du Master 2 Droit économique de l'environnement se déroule selon les modalités suivantes :**

**Article 4 :** Les enseignements de l'ensemble des UE donnent lieu à un examen de nature variable : Contrôle terminal (CT) écrit ou oral. Contrôle continu (CCI) reposant sur l'assiduité, participation oral, d'éventuels écrits ou travaux à préparer. (Voir programme ci-dessus).

Le rapport de stage, mémoire et la soutenance sont notés sur 120 points (Coef 3).

Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

**Article 5 :** Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

**Article 6 :** L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

**Article 7 :** Une note éliminatoire est définie pour l'ECUE Rapport de stage/Mémoire et soutenance au semestre 4. Toute personne ayant obtenue une note inférieure à 10/20 à cet ECUE, ne peut valider l'année du master 2.

**Article 8 :** L'étudiant doit obligatoirement rédiger et soutenir un rapport d'alternance ou de stage, dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance a lieu devant un jury composé, au moins, des deux référents.

Les soutenances ont lieu en septembre de l'année suivant l'année d'inscription. Un exemplaire du rapport de stage ou du mémoire accompagné d'une version électronique, est transmis à chacun des membres du jury, au moins 15 jours avant la date de soutenance.

**Article 9 :** Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

**Article 10 :** Il y a une session d'examen par an. En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

**Article 11 :** Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

**Article 12 :** Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Pour obtenir le grade de Master Mention Droit des affaires, Parcours « Droit économique de l'environnement » les étudiants doivent avoir satisfait à l'ensemble des épreuves des différentes Unités d'enseignement et obtenu les 60 crédits répartis dans les différentes unités.

### Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'ENT avec Moodle, livres numériques EDT

## **Moyens techniques**

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas

## **Accessibilité aux personnes en situation de handicap**

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap.

Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr; handicap@formasup-med.com.

## **Coût de la formation en alternance**

14€/heure ,Devis sur demande à FORMASUP Méditerranée auprès de Mme Marine Roberi au 07 88 91 84 95.  
L'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'opco de l'entreprise.

## **Réseau ALUMNI**



